

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 19 juillet 2011

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 26 Juillet 2011
Sous la Présidence de M. Jean-Louis RENAUDIN, Maire**

Assistaient à la séance :

Mme et MM. Josette ELI, Vincent FELDER, Marc GIROLD, Bernard PALLOIS, Adjoint au Maire,

Mme et MM. Michelle MULLER, Jean-Paul ZANETTI, Gérard GERWIG, René DI MARCO, Maurice CHARTON, Léon WEISSENBARGER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

- Mme Muriel GOERGLER (procuration à M. le Maire)
- M. Christophe VALENTIN (procuration à M. Vincent FELDER)
- M. François VIDRIN

N° 282/2011 :

Embauche de personnel en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} juin 2009, dans le cadre du Plan d'action pour l'emploi des jeunes, des CAE peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Ces contrats d'accompagnement dans l'emploi sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle.

En outre, l'Etat prend en charge 90 % du SMIC horaire brut dans la limite de 24 heures hebdomadaires et exonère les charges patronales.

La Commune de RUSS peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'indépendamment des effectifs et des besoins recensés en leur sein, les collectivités territoriales ont aussi un rôle déterminant à jouer quant à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et à leur insertion dans la vie active,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Autorise M. le Maire à engager et signer les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi à intervenir,
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

N° 283/2011

Réforme Territoriale : SIVOM BRUCHE-HASEL

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de Réforme Territoriale et notamment du projet de Schéma de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Dans ce projet, Monsieur le Préfet propose à la réflexion, que les SIVOM ayant transféré partiellement leur compétence au SDEA soient dissous et intégrés de manière globale au sein du S.D.E.A.

Le SIVOM BRUCHE HASEL ayant transféré la gestion de l'Assainissement au S.D.E.A., celui-ci serait donc susceptible d'être dissout et intégré globalement au S.D.E.A.

Or, M. le Maire estime que, pour l'instant, nous ne disposons pas de suffisamment d'informations, ni du recul nécessaire, pour envisager une telle dissolution du SIVOM BRUCHE HASEL et un transfert total des compétences au S.D.E.A.

D'autres pistes peuvent, par ailleurs, être approfondies telles que la création d'un nouveau SIVOM à compétence Eau, voire le rapprochement auprès du Syndicat des Eaux de la Source des Minières.

Une analyse de la situation, tant d'un point de vue de la qualité et de la quantité de l'approvisionnement en eau possible, que d'un point de vue financier, doit être menée afin de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après une large discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 2 procurations),

– **s'oppose**, dans l'immédiat, à l'idée d'une dissolution du SIVOM BRUCHE HASEL et au transfert de la compétence EAU au S.D.E.A.

– **Décide** d'attendre et d'adhérer à la décision, qui sera prise par le SIVOM BRUCHE HASEL lors de sa prochaine réunion de bureau.

N° 284/2011

Réseau GDS : Compte-rendu d'activité de l'exercice 2010

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu l'exposé de M. le Maire

prend acte du rapport annuel Réseau GDS 2010, lequel est à la disposition du public en mairie

N° 285/2011

Création d'un poste de Rédacteur Chef Territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent remplit l'ensemble des conditions pour prétendre à un avancement au grade supérieur en ayant notamment été admis à l'examen professionnel de Rédacteur Chef Territorial, sous réserve toutefois que l'emploi correspondant existe dans la collectivité.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent actuellement Rédacteur Territorial, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1^{er} Août 2011, un poste de Rédacteur Chef Territorial.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations) de :

- Créer un poste de rédacteur Chef territorial à temps complet à compter du 1^{er} Août 2011,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2011.

- Cimetière communal : Fixation de la durée et du tarif des concessions

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant la nécessité d'instaurer un règlement pour le cimetière communal,

Considérant qu'il y a, dès lors, lieu de fixer le prix et la durée des différentes concessions

Vu le Code des Communes et notamment l'article L. 2331-2

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations) de :

- Fixer à 15 ans renouvelables la durée de l'ensemble des concessions,
- Fixer à :
 - ↳ 30 € le tarif des concessions simples,
 - ↳ 60 € le tarif des concessions doubles,
 - ↳ 200 € le tarif des concessions de colombarium

Les recettes résultant de la présente délibération seront encaissées au budget communal, section de fonctionnement, article 70311 « concessions dans les cimetières ».

- Motion relative aux dégâts de gibier

Le Conseil Municipal de RUSS,

VU la Motion prise par l'Amicale des Maires du Canton de SCHIRMECK en date du 11 avril 2011,

VU les dégâts importants causés par le gibier,

- Sangliers : demandent l'interdiction de nourrissage notamment en zone de montagne, à l'exception d'un agrainage-appât raisonné et limité hors période hivernale
- Chevreuil : considérant l'augmentation des dégâts par abrutissement et frottis dans les jeunes plantations et dans le souci de pouvoir suivre l'exécution des plans de chasse, souhaitent que les bêtes abattues soient présentées obligatoirement à un agent de l'ONF ou à un agent de la collectivité, selon la décision de cette dernière.
- Cerfs : considérant d'une part les dégâts importants d'écorçage dus à l'augmentation du nombre de cervidés.
- Considérant que ce sont principalement des C2 qui sont vus dans nos forêts,

Considérant l'interdiction actuelle de tirer des cerfs C2 et que de ce fait il est fréquent que les chasseurs ne puissent pas prélever d'animaux de l'espèce cerf.

Demandent avec insistance que la réglementation actuelle soit revue et qu'il n'y ait qu'un seul bracelet pour les cerfs et que ce bracelet permette, comme c'est le cas dans de nombreux départements, de tirer un cerf qu'il s'agisse d'un C1, d'un C2 ou d'un C3 ou à défaut de cette solution la délivrance de bracelets C2.

- **Refus d'admission de créances en non-valeur**

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition du comptable de la commune d'admettre en non-valeur certaines créances devenues irrécouvrables,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations),

☞ décide de ne pas admettre en non valeur r les produits irrécouvrables suivants :

BUDGET COMMUNAL :

- MICHELIN Philippe pour un montant de 25,00 €

BUDGET EAU :

- REGENASS Stéphane pour un montant de 4,21 €

☞ décide que les services de la Mairie reprendront contact avec ces personnes afin de procéder à une dernière tentative de recouvrement amiable de ces créances.

Pour extrait conforme
Russ, le 27 juillet 2011
Le Maire :
Jean-Louis RENAUDIN

ORDRE DU JOUR

1. **Embauche de personnel en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi**
2. **Réforme territoriale : SIVOM BRUCHE-HASEL**
3. **Compte rendu d'activité de l'exercice 2010 - Réseau GDS**
4. **Création d'un poste de Rédacteur Chef Territorial**
5. **Divers / Informations du Maire**
 - **Cimetière communal : Fixation de la durée et du tarif des concessions**
 - **Motion relative aux dégâts de gibier**
 - **Refus d'admission de créances en non-valeur**

FELDER Vincent - Adjoint au Maire	
ELI Josette - Adjoint au Maire	
GIROLD Marc – Adjoint au Maire	
PALLOIS BERNARD – Adjoint au Maire	
VIDRIN François - Conseiller Municipal	
ZANETTI Jean-Paul - Conseiller Municipal	
WEISSENBERGER Léon - Conseiller Municipal	
GOERGLER Muriel - Conseillère Municipale	
GERWIG Gérard - Conseiller Municipal	
DI MARCO René - Conseiller Municipal	
CHARTON Maurice - Conseiller Municipal	
VALENTIN Christophe - Conseiller Municipal	
MULLER Michelle - Conseillère Municipale	